réforme des retraites

Arnaque et double peine !

Nos pensions vont baisser demain...
nos salaires vont baisser tout de suite !

Cette réforme des retraites voulue par Macron et son gouvernement, est calibrée de manière à ce que le montant destiné au financement de nos pensions stagne, voire baisse, alors que nous serons, demain, plus nombreuSESx à prendre notre retraite.

Au Département, alors que 25% d'entre nous sommes précaires, 70% des femmes, avec des salaires plus bas et des retraites déjà très faibles. La réforme du gouvernement, si elle passe, bouleversera profondément notre niveau de vie !

Non seulement, nos futures pensions seront encore plus basses, mais dans ce système, nos fins de mois seront également fortement amputées.

Avec le projet de réforme des retraites du gouvernement,

Je vais devoir travailler plus longtemps
et plus agéE avec un salaire plus bas
pour une retraite bien moindre !

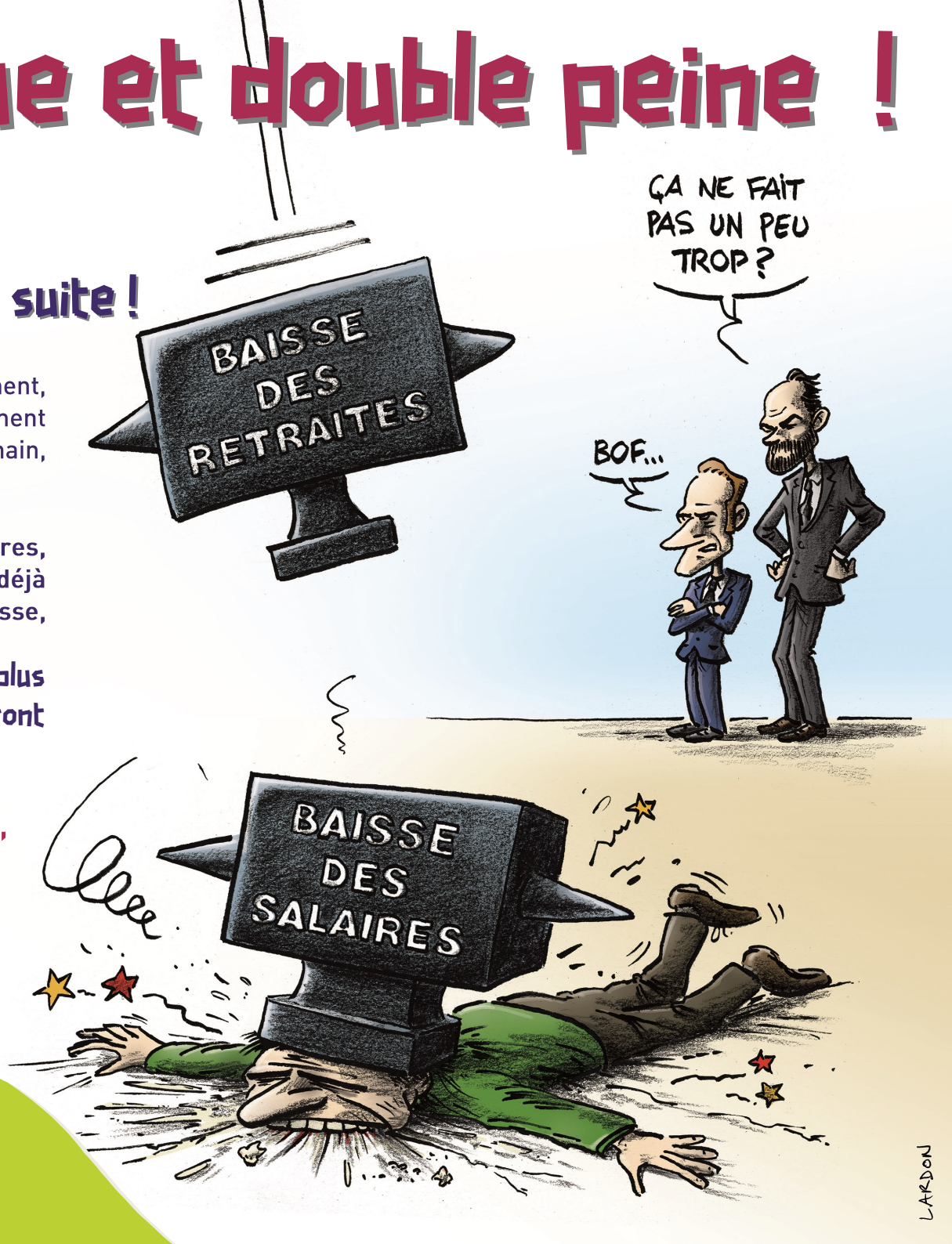

Solidaires Personnels du Département du Nord Sud

À partir du 5 décembre,
On se bat pour nos retraites !
Grève et manifestations

Pour expliquer en quoi la réforme des retraites amputera nos salaires et réduira nos retraites quand nous la prendrons, nous avons pris l'exemple de deux collègues

Annie, 62 ans , agente de catégorie C
Adjointe Technique principale 2ième cl.
échelon 12, indice 418
1959€ bruts/mois + 150€ bruts de prime/mois

avec cette réforme, nos retraites vont baisser !

Comment ça se passe aujourd'hui ?

Les retraites d'Annie et de Karim sont calculées sur la base de leur indice des 6 derniers mois, avec une décote par trimestre non cotisé. Cela correspond en moyenne à 75% du dernier salaire indiciaire brut, hors primes.

Le montant de la retraite est connu à l'avance, nous pouvons l'anticiper.

Avec 42 années travaillées, hors prime, Annie part à la retraite avec une pension de **1 470 €** (1959x75%) bruts.

Avec 42 années travaillées, hors prime, Karim part à la retraite avec une pension de **1 634€** (2179x75%) bruts.

Et demain ? Avec la réforme de Macron, pourquoi nos retraites vont-elles baisser ?

➔**la règle d'or** : Macron veut bloquer l'argent prévu pour nos retraites à 13,8 % du PIB (toutes les richesses produites par un pays chaque année). Or le nombre de retraité.es va augmenter dans les années à venir. **Nous serons plus nombreuSESx à nous partager cet argent. Nos retraites baisseront !**

➔**la retraite par point** : « 10 euros cotisés = 1 point ». Mais la valeur du point sera variable en fonction du nombre de retraités, du montant du PIB... **On sait combien de points on va cotiser mais on ne sait pas à l'avance combien vaudra le point.**

➔**La durée de cotisation** : la réforme introduit la notion d'âge d'équilibre, à 64 ans, ou 65, ou 66... A priori, nous pourrons continuer à partir à 62 ans, mais avec une décote de 10%, ou à 63 ans, avec une décote de 5%.

➔**le calcul de la retraite se fera sur l'ensemble de la carrière,** non plus sur les 6 derniers mois. Nos plus bas salaires, nos périodes de chômage, les temps pris pour les enfants... feront baisser nos retraites

➔**Le montant de nos retraites** se décidera dans une commission obscure au service d'un capitalisme toujours plus accapareur des richesses produites par tous au profit de quelques-uns.

Avec la réforme, si Annie part à 62 ans elle touchera **1 323€**.
147€/mois en moins qu'avec le système actuel
Si elle part à 63 ans, elle touchera 1396€.

Avec la réforme, si Karim part à 62 ans, il touchera **1 471€**.
163€/mois en moins qu'avec le système actuel
S'il part à 63 ans, il touchera 1 552€.

Karim, 62 ans , agent de catégorie B
Rédacteur principal 1ère cl.
échelon 5, indice 465
2179€ bruts/mois + 434€ bruts de prime/mois

avec cette réforme, nos salaires vont baisser !

Alors que nous, agent.es de la Fonction Publique Territoriale, avons le salaire médian le plus bas du monde du travail, la réforme des retraites voulue par Macron va se démarquer aussi par **une augmentation conséquente de nos cotisations... c'est-à-dire une baisse de notre salaire net, et donc de notre niveau de vie !**

Augmentation de nos cotisations et baisse des cotisations de nos employeurs

➔Augmentation de notre cotisation retraite salariale de 10,83 % à 11, 25 %
➔Baisse de la cotisation retraite patronale qui passe de 30,65 % à 16, 87 %

Les primes seront prises en compte dans le calcul de la retraite mais avec une cotisation salariale à 11,25% (au lieu de 5 %) et patronale de 16.87% (au lieu de 5%).

	sur le salaire + primes	
	Cotisations salariales	Cotisations patronales
Avant la réforme	219,50€	607,50€
Après la réforme	237€	355,30€
RESULTATS	+ 17.50€/mois	- 252.20€/ mois

	sur le salaire + primes	
	Cotisations salariales	Cotisations patronales
Avant la réforme	257,70€	689,70€
Après la réforme	293,80€	440,20€
RESULTATS	+ 36,10€/mois	- 249,50€/ mois

Avec la réforme Macron,
Annie perd 17.50€/mois, soit 210€/an.
Par contre, son employeur, lui,
gagne 252.20€/mois, soit 3 026€/an.

Avec la réforme Macron,
Karim perd 36,10€/mois, soit 433€/an.
Par contre, son employeur, lui,
gagne 249,50€/mois, soit 2994€/an.

Avec cette réforme, la baisse de près de 50% des cotisations patronales pour les retraites va inéluctablement provoquer une baisse des recettes et donc, il y aura moins d'argent pour financer les pensions de beaucoup plus de retraitéEs !

Pour m'informer, comprendre, débattre sur la réforme des retraites, je me connecte sur
www.suddepartementnord.org/reforme-des-retraites-le-hold-up

Ou je flashe

Syndicat SUD des personnels du Département du Nord
tel : 03 59 73 58 46 / 06 95 51 33 60
mél : contact@suddepartementnord.org - www.suddepartementnord.org
facebook : www.facebook.com/suddepartementnord